

Communiqué de presse

5G

L'Arcep présente ses recommandations aux opérateurs en matière de cartes de couverture

Paris, le 22 octobre 2020

En juin 2020, l'Arcep avait annoncé l'ouverture de travaux sous son égide rassemblant des associations de consommateurs, des acteurs de la mesure et les opérateurs, en vue de faciliter pour les consommateurs la lecture technique des premières offres 5G.

Deux réunions de ce groupe de travail, le 16 septembre et le 16 octobre, ont permis à des spécialistes (universitaires, acteurs de la mesure, experts de l'Arcep...) de partager des éléments techniques permettant une meilleure compréhension des performances de la 5G, et de répondre aux questions des associations de consommateurs. Il a aussi permis à ces dernières d'exprimer leurs attentes, notamment en matière de cartes de couverture, afin que les consommateurs disposent d'une information claire sur la disponibilité du service, dès le lancement de la 5G.

Des recommandations pour les opérateurs en vue de la conception des cartes de couverture 5G

Parmi les attentes formulées par les associations de consommateurs, un sujet a fait l'unanimité : les cartes de couverture accompagnant le lancement de la 5G ne devront pas représenter de manière uniforme des niveaux de qualité de service différents. En effet, l'expérience utilisateur pourra varier selon les différentes modalités de déploiement de la 5G – en particulier les bandes de fréquences utilisées.

Ainsi, afin d'assurer la bonne information des consommateurs concernant la disponibilité effective du service apporté par la 5G, l'Arcep publie aujourd'hui un ensemble de recommandations pour les opérateurs mobiles. En particulier, l'Arcep attend que les opérateurs publient des cartes permettant de refléter le niveau de qualité de service théorique accessible en 5G. Ainsi, une carte 5G qui mêlerait des bandes de fréquences très différentes comme la 3,5 GHz d'une part et les autres fréquences d'autre part ne répondrait pas à cette exigence, sauf à dégager de manière pertinente pour l'utilisateur au moins deux niveaux de service sur la carte (par exemple des niveaux de débits).

Plusieurs recommandations s'adressent également aux acteurs de la mesure, afin que les podiums qu'ils seront amenés à établir reflètent le plus possible la réalité.

Ces recommandations ont été élaborées par l'Arcep, à partir des éléments apportés par les participants au groupe de travail dont notamment les associations de consommateurs, mais elles n'engagent pas ces dernières.

En complément, l'Arcep engage des travaux pour élaborer, à plus long terme, une décision juridiquement contraignante qui définira le contenu et les modalités de vérification des cartes de couverture mobile en tenant compte de la 5G. Ces travaux pourront s'appuyer sur le retour d'expérience des premiers déploiements de cette technologie.

Faciliter la réalisation de comparatifs d'offres 5G

Afin de faciliter la réalisation de comparatifs d'offres 5G par l'ensemble de l'écosystème, et en particulier les associations de consommateurs et les médias spécialisés, l'Arcep publiera début novembre les supports des présentations réalisées au cours des réunions du groupe de travail. Ces documents viendront enrichir les publications de l'Arcep en matière de 5G (comme la FAQ « Parlons 5G »). Par cette démarche, l'Arcep est le premier régulateur européen à se saisir du sujet de la lisibilité des offres commerciales 5G.

Ces présentations permettent par exemple de comprendre :

- Les différents paramètres qui font « l'expérience 5G » des utilisateurs (débit, latence...) et de quoi ils dépendent,
- les différentes manières pour les opérateurs de déployer la 5G, en s'appuyant sur différentes bandes de fréquences,
- le concept de « bande d'ancrage », ou pourquoi il n'y aura pas dans un premier temps de 5G sans 4G.

Document associé

- [Les recommandations de l'Arcep](#)





A propos de l'Arcep

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'architecte et le gardien des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles et postaux en France.

Contact presse

Anne-Lise Lucas
Anne-Lise.LUCAS@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 71 37

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr
 @ARCEP  Facebook
 LinkedIn  Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion